



ACHETEZ-LES, VENDEZ-LES AVEC LES 8.000 VENDEURS DE BOUGIES

La campagne bougies se déroule autour du 10 décembre,
entre le 14 novembre et le 31 décembre 2016.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



3 BONNES RAISONS DE PARTICIPER À LA CAMPAGNE BOUGIES

> RENFORCER UN MOUVEMENT EFFICACE

Acheter une bougie, c'est rejoindre une communauté de 7 millions de membres et sympathisants. C'est aussi contribuer directement à la libération de milliers de prisonniers d'opinion, à l'abolition de la peine de mort et de la torture, à l'arrêt des crimes de guerre, à la lutte pour la liberté d'expression, au respect de l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

> SOUTENIR UN MOUVEMENT INDÉPENDANT

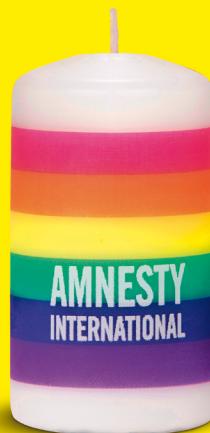
La vente des bougies est une ressource financière importante pour Amnesty. Il lui faut des moyens pour agir et pour rester indépendant face aux pouvoirs politiques et économiques.

> AFFICHER SES VALEURS

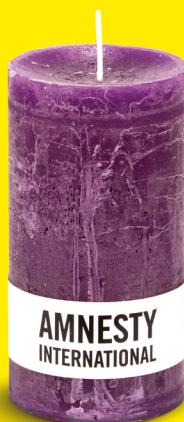
Acheter une bougie (et même plusieurs), l'allumer le 10 décembre, l'offrir à ses amis, les collectionner d'année en année, expliquer le pourquoi à ses enfants sont autant de signe de votre attachement, de votre engagement et de votre vigilance pour les droits humains.

Simple, concret, efficace, citoyen.

Le symbole
de l'action
d'Amnesty



Les bougies
classiques.
Différents coloris.
6 €

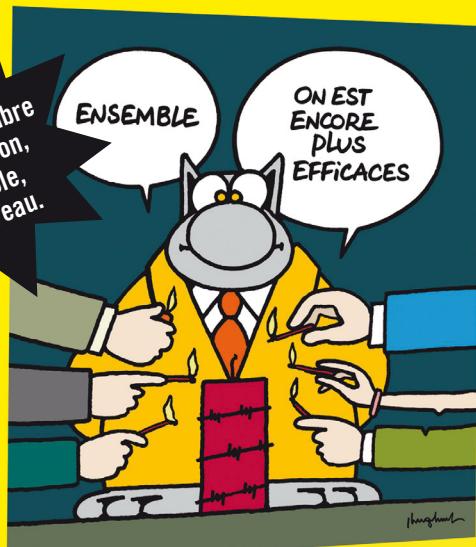


Les bougies
rustiques.
8 €



Les bougies
en verre.
7 €

À afficher
le 10 décembre
à la maison,
à l'école,
au bureau.



AMNESTY
INTERNATIONAL

2017

La bougie autocollante.
5 €

VENDEUR DE BOUGIES,

COMMENT LES VENDRE ?

Au bureau

Envoyez un email à vos collègues. Déposez le présentoir de bougies sur votre bureau, à l'accueil, à la cantine ou tout autre endroit stratégique, organisez une commande groupée.

À sa famille et son entourage

Envoyez-leur un email, partagez un post sur Facebook, parlez-en autour de vous, demandez à l'école de vos enfants d'en vendre. Profitez des repas de fêtes de fin d'année.

À la sortie d'un spectacle, d'un rassemblement, d'une réunion.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Je m'inscris comme vendeur.

- Par mail bougies@amnesty.be
- Par téléphone 02/543 79 85
- Auprès d'un groupe local d'Amnesty.

2 Je passe une commande d'un dépôt.

Je commande au minimum une caisse (12 bougies) et 5 bougies autocollantes. Rien à payer pour l'instant. C'est un dépôt. Je ne prends aucun risque financier. Je reçois une confirmation de la commande.

3 Je suis livré à la maison (ou à l'endroit de mon choix).

Facile et gratuit. Quand c'est possible, Amnesty privilégie par cohérence les livraisons en vélo. Je reçois une note de dépôt avec un numéro.

4 Je vends les bougies, je suis un ambassadeur d'Amnesty

Pour la pub, je reçois une affiche. Si ça marche bien, je peux toujours recommander. Livraison en 3 jours ouvrables maximum.

5 Je retourne les invendus (avant le 5 janvier).

Il suffit de les déposer dans une administration communale (la liste des lieux de retour est sur le site: www.amnesty.be/campagnebougies).

6 Je paye à Amnesty ce que j'ai vendu.

Je paye sur le compte BE09 0012 1220 5057 en mentionnant la communication structurée reprise sur la note de dépôt.